

NOTE D'INFORMATION RESTAURATION SCOLAIRE

Chers Parents,

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud a mis en place la production de repas pour les convives souffrants d'allergies alimentaires et de diabète.

Afin d'assurer l'accueil de ces convives dans des conditions optimales, des dossiers PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sont mis à votre disposition à la CAESM sur simple demande et auprès des Mairies, Caisses des Ecoles et de la SOGES.

Ce protocole établi entre la communauté scolaire (chef d'établissement, enseignant, médecin ou infirmier), la ville, la SOGES et la CAESM, permet de définir la prise en charge, dans le cadre de la restauration scolaire, de votre enfant atteint de troubles de la santé.

Ainsi, il lui permet de bénéficier de son traitement, régime alimentaire dans les meilleures conditions de sécurité.

Comment Procéder ?

1. Retirer un dossier PAI (CAESM, Mairie, Caisses des Écoles, SOGES)
2. Remplir la partie concernant l'identité de l'enfant et des parents
3. Faire remplir par l'allergologue
4. Contacter le (la) Directeur (trice) de l'établissement scolaire pour qu'il (elle) complète la partie le (la) concernant ; généralement ce (cette) dernier (e) se rapproche du médecin scolaire afin de provoquer une réunion pour la signature du protocole (sinon contacter le médecin scolaire)
5. Déposer le dossier en mairie
6. Après qu'il ai été signé par la ville déposé le protocole à la CAESM
7. Le PAI est renouvelable chaque année scolaire

Ne pas oublier :

- ☐ La photo de l'enfant
- ☐ De signer le document
- ☐ De joindre le certificat médical et copie de l'ordonnance des médicaments composants la trousse d'urgence
- ☐ De vérifier que toutes les parties aient bien signées à l'emplacement qui leur est réservé.

Vous remerciant de votre confiance et assurés de votre compréhension, nous mettons tout en œuvre pour assurer et garantir à nos convives un service de qualité.

NB : les repas PAI ne sont pas fournis lors des sorties pédagogiques.

Le Président de la CAESM

Le Président



André LESUEUR

Le Directeur de la SOGES

